

1
SOMMAIRE DU DISCOURS DE M. E. HIRSCH DEVANT
L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE EN DATE DU 9.4.1959

I.-

1°) L'énergie atomique joue un rôle d'animateur dans tous les secteurs de la vie économique. Elle contribue à la solution des problèmes résultant du développement industriel rapide et constant et crée des techniques nouvelles de fabrication et, par là, nécessite l'accroissement du nombre de techniciens hautement qualifiés.

Chaque découverte scientifique postule des applications ouvrant de nouvelles possibilités dans tous les secteurs économiques.

EURATOM a la responsabilité du développement rapide de l'application pacifique de l'énergie atomique dans les six pays de la Communauté; elle doit entraîner dans un mouvement de progression accélérée les efforts entamés dans les six pays et leur ouvrir la voie aux solutions neuves et au développement hardi qu'exigent les nouvelles techniques mises en oeuvre.

L'institution et le fonctionnement du Comité scientifique et technique montrent l'extrême intérêt qu'il y a à associer les scientifiques les plus qualifiés aux Gouvernements de la Communauté. Cet exemple est à méditer, car c'est ainsi que dans des domaines autrement plus vastes les grands Etats modernes recherchent et utilisent le concours de leurs grands savants et de leurs grands réalisateurs. A leur image, et profitant de l'expérience d'Euratom, la Communauté européenne devra rechercher dans l'avenir le concours le plus qualifié de ses hommes dont la collaboration permettra la réalisation, non pas de l'Europe de Charlemagne, mais de celle du XXe siècle.

2°) L'équipement énergétique de l'Europe ne peut se faire qu'au départ d'une volonté d'intégration européenne. C'est à EURATOM et aux autres Communautés, la C.E.C.A. et le Marché Commun, qu'il appartient de donner l'impulsion à ce mouvement. Elles doivent le faire par le fonctionnement normal et équilibré des Institutions qui participent à la réalisation des buts communs tout en exerçant les missions qui leur sont propres.

L'action de ces Institutions qui ont la charge de faire l'Europe doit être dynamique. Elles ne peuvent se borner à appliquer administrativement et juridiquement un Traité, elles doivent utiliser toutes les virtualités des Traités de Rome et mobiliser les imaginations de manière à répondre, en toutes circonstances, aux besoins et aux désirs des peuples de la Communauté. Bâtir l'Europe de demain dès aujourd'hui, telle est notre responsabilité.

3°) Il ne peut s'agir d'une Europe fermée sur elle-même mais d'une Europe largement ouverte vers l'extérieur, accueillante et généreuse dans ses ambitions, attentive aux besoins et aux espoirs des peuples selon la tradition de toute une civilisation.

Il s'agit d'une Europe qui ait comme par le passé, mais orienté vers l'avenir, le sentiment de ses responsabilités vis-à-vis du monde entier.

II.- Les problèmes concrets qui se posent à EURATOM sont de trois ordres :

1°) Les objectifs d'ordre scientifique parmi lesquels le centre commun occupe une place primordiale. Le centre de recherches envisagé aborde tous les domaines touchant à l'énergie atomique, depuis le

travail de laboratoire jusqu'à l'art de l'ingénieur. C'est du centre commun de recherches qu'EURATOM puisera son caractère propre. Il est indispensable de donner au centre une existence physique dans les plus brefs délais. Le total de mille personnes prévu par le Traité pour le centre commun en cinq ans constitue un minimum. Il faut constituer les meilleures équipes techniques sur le plan européen; l'influence d'EURATOM s'établira peu à peu par la qualité des travaux de son personnel et l'esprit qui se développera au centre commun. L'Europe possède des cerveaux mais son personnel technique est encore trop rare. En s'appuyant sur le Comité scientifique et technique et sur la collaboration des centres nationaux, EURATOM espère réaliser très prochainement son objectif.

En ce qui concerne l'Université, elle sera non seulement un centre de formation des cadres nécessaires à la recherche et à la technique nucléaire, mais encore un centre de rencontres intellectuelles. EURATOM ne veut pas faire une Europe abstraite mais une Europe concrète. C'est pourquoi les propositions de la Commission font état d'un enseignement complémentaire qui s'adresse à des étudiants déjà préparés. Les problèmes essentiels à résoudre concernent le recrutement du personnel et l'équivalence des diplômes. Grâce au courant d'éducation européenne ainsi promu il est à prévoir la création d'autres Universités.

2°) Objectifs industriels. EURATOM doit s'attacher au rôle de pilote qui lui est confié en déterminant les objectifs généraux de production nucléaire qu'il faut atteindre. Ces objectifs sont fonction des besoins totaux d'énergie qui eux-mêmes dépendent du rythme d'accroissement de la production.

EURATOM doit travailler dans ce domaine en étroite collaboration avec la C.E.C.A. et avec la C.E.E.

Dans vingt ans l'énergie atomique doit au minimum atteindre le niveau de la production d'électricité fournie actuellement à base d'énergie classique. Il faut mobiliser l'industrie spécialisée et développer les branches de l'industrie classique qui fournissent la majeure partie des installations atomiques.

3°) Objectifs économiques. Dans l'immédiat, ces objectifs concernent l'application des accords Grande-Bretagne, U.S.A., dont le deuxième rapport général d'EURATOM donne le détail.

Voilà les principaux objectifs d'EURATOM dans l'immédiat. Il faut en aborder la réalisation dans un style nouveau. Ce qui compte avant tout c'est d'avoir foi dans l'avenir. Seule cette foi permettra la réalisation des objectifs définis. EURATOM fonde beaucoup d'espoir sur l'aide efficace de l'Assemblée parlementaire.